LE SCANDALE DE BAILLEUL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quelques "à-côté" de l'AFFAIRE DUMEZ

Il y a beaucoup d'« à-côtés » dans cette lamentable affaire Dumez sur laquelle nos lecteurs ont été déjà largement renseignés par nos enquêtes durant ces derniers jours. En voici quelques-uns des plus curieux :

Des victimes indulgentes

S'étonnerait-on que personne n'ait songé plus tôt à vérifier la comptabilité de dommages de guerre de Dumez. A l'heure actuelle, il n'y a encore aucune plainte portée contre M. Natalis Dumez, et non *seulement* le Parquet demeure toujours sans plainte, mais encore les victimes les plus directes de l'escroc tel son adjoint, M. Flahaut, manifestent des tendances à l'excuser.

— On ne transforme pas en un jour une grande amitié en haine, dit ce dernier, avec assez de chic, d'ailleurs. Et qui se serait doute de cela ?

Notez que M. Flahaut, bien qu'il ne l'avoue pas, passe pour avoir prêté d'assez fortes sommes à Dumez, et sans reçus, tant il est vrai que, chez certains hommes, le don de séduction réalise des merveilles.

« Assurément, la faute de Dumez est énorme, ajoute M. Flahaut. Mais il ne faut pas non plus oublier que c'est à lui que Bailleul doit sa prodigieuse résurrection. C'était un administrateur hors de pair, qu'ont perdu ses ambitions démesurées.

Son chauffeur savait tout

Ni M. Flahaut, ni M. Hié, le second adjoint, ni M. Wallaert, le commissaire des comptes de la Coopérative, ne connaissaient la funeste passion de Natalis Dumez pour les jeux de hasard. Un seul homme savait tout : c'était le chauffeur de Dumez qui, à la nuit noire, après les séances du Conseil Municipal, l'amenait à Malo-les-Bains ou à Paris-Plage. A l'aller, on faisait cent à l'heure, au retour, on allait plus doucement et M. Dumez, effondré sur les coussins, pleurait l'argent perdu. Mais le lendemain, il faisait quand même bonne figure et son chauffeur ne dévoilait pas le secret de leurs randonnées nocturnes.

Plus de 3 millions ?

A Lille, pourtant, on était davantage edifié sur les fautes de Natalis Dumez. M. Hudelo, préfet du Nord, prévoyait depuis longtemps le désastre. Aussi, veillait-il pour que l'Administration ne fût pas lésée, comme il l'a lui-même déclaré.

M. Hudelo a encore conté que, malgré deux enquêtes administratives, on n'avait jamais pu recueillir d'accusation précise contre Natalis Dumez. Seule, une troisième enquête mit ses subordonnés sur le chemin de la vérité.

« Depuis longtemps, ajoute M. Hudelo, j'avais cessé toutes relations avec Natalis Dumez et j'avais même refusé de présider certaines inaugurations auxquelles il m'avait convié. Quant au scandale qui éclate aujourd'hui, il est sans précédent dans cette région, où les sommes détournées, n'ont jamais atteint pareils chiffres ».

M. Hudelo, ne semble nullement certain que Natalis Dumez n'ait détourné que trois millions.

On attend des plaintes

L'enquête judiciaire ne pourra sans doute prendre tournure que le jour où des plaintes auront été déposées. Mais les victimes de Natalis Dumez avouent ingénuement qu'elles ne savent pas comment s'y prendre.

Que vont faire les coopératives lésées ?

La Coopérative de Bailleul, qui s'est réunie vendredi, n'a tenu qu'une brève séance et s'est contentée de nommer un commissaire aux comptes.

En fait, ce sont les coopératives qui vont souffrir des détournements du Maire.

Les services départementaux de la reconstitution, comme la Coopérative du diocèse, disent avoir fait des versements réguliers, les uns au compte de la Coopérative de Reconstruction de Bailleul l'autre au compte des Eglises dévastées de cette ville.

Ces associations, comme toutes celles du même genre ont la personnalité morale : elles ont qualité pour porter plainte contre leurs mandataires infidèles, mais n'ont de recours que contre eux.

Que vont-elles faire ?

La ville de Bailleul contre la coopérative des églises

On se demande ce qu'il adviendra de la somme versée pour le compte de la Coopérative des Eglises Dévastées sur les certificats d'imputations présentés par le maire de Bailleul. La Coopérative des Eglises Devastées déclare qu'elle ne subit aucun préjudice. Elle a versé 2.975.000 francs non pas à M. Dumez, mais au maire de Bailleul, c'est-à-dire à la ville.

De son côté, l'administration municipale soutient le contraire, en disant que la Coopérative des Eglises Dévastées a commis une imprudence et qu'elle doit en supporter les conséquences.

Un consortium des sinistrés victimes ?

Il est question que les sinistrés, victimes des détournements de Dumez, se réunissent en Consortium.

La double vie du Maire-escroc

Dumez, s'il n'avait pas de comptabilité simple, menait une double vie et donnait le change avec brio. Y avait-il séance du Conseil Municipal ? M. le Maire y assistait jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à 9 ou 10 heures du soir. Mais quand on le croyait rentré dans sa ville toute proche de la mairie, son auto le conduisait en quatrième vitesse à 50 ou 100 kilomètres de là, dans quelque tripot où il perdait allègrement l'argent des dommages de guerre à lui versé pour être remis aux sinistrés.

Comment sa deuxième femme, qu'il épousa durant la guerre et dont il a trois enfants, pouvait-elle s'expliquer ses presque quotidiennes disparitions nocturnes ? C'est un point sur lequel les opinions se partagent à Bailleul. La très blonde Mme Dumez s'en tient prudemment à cette réponse : « Je n'ai rien à dire ». Deux de ses bébés s'agrippent à ses jupes, comme pour la défendre, avec cette obscure et troublante prescience du malheur des tout jeunes enfants.

Contrairement à ce qui a été dit, Dumez ne menait pas grande vie à Bailleul. C'eût été trop attirer l'attention.

Il "tapait" tout le monde

Un certain nombre de particuliers, amis de Dumez, lui ont consenti des prêts importants. On dit même que ces jours derniers, Dumez essaya de se faire remettre les économies de son chauffeur.

Sa femme pleure devant les meubles saisis

La faute de Dumez écrase toute sa famille : son beau-père, M. Once, riche marchand de houblon, unanimement respecté à Bailleul et, surtout, sa jeune femme. Celle-ci cache derrière ses volets clos, un visage ravagé par les pleurs, tandis que les experts du ministère des régions libérées bouleversent la comptabilité de Natalis Dumez et qu'un huissier qui, par extraordinaire, habite juste en face, se présente pour saisir les meubles du magistrat déchu.

Mais, comme le déficit est approximativement évalué à 3 millions, cette saisie n'apportera sans doute aucun réconfort, même aux plus optimistes des lésés.

Il voulait fuir en avion

Dumez dans sa prison, doit amèrement regretter les formalités qui l'empêchèrent de partir en avion pour une destination inconnue, mais certainement hors frontière, car il ne gagna la capitale, samedi dernier, que dans cette intention de faire extra-rapide.

N'ayant pu réussir, il vint Dunkerque, pour se mettre à la disposition de la Justice.

Les six faits reprochés au maire prévaricateur

Voici le résumé des faits reprochés à Natalis Dumez et que nous avons exposés longuement au jour le jour à nos lecteurs :

1° De s'être, par un jeu sur les prestations en nature, approprié 1,375.000 francs appartenant à la Coopérative des églises dévastées du diocèse de Lille ; 2° d'avoir fait faire ces mandats-là au nom du Maire de Bailleul, que seul le receveur municipal pouvait toucher et de les avoir encaissés lui-même sans en tenir même écriture ; 3° comme Président de la Coopérative de Bailleul, d'avoir détourné environ 1.600.000 francs au préjudice d'entrepreneurs ou de sinistrés, dont seul l'examen des écritures révélera les noms et l'importance ; 4° d'avoir émis en paiement de dettes de jeu des chèques sans provision, fait d'ailleurs qui ne peut être pas poursuivable, les dettes de jeu ayant un caractère spécial ; 5° d'avoir présenté des demandes d'avances simultanément sur même titre dans le Nord et dans le Pas-de-Calais ; 6° d'avoir tenté de toucher deux fois un titre de 1.600.000 francs.

Bailleul sans Maire

Un décès s'étant produit au sein du Conseil Municipal de Bailleul, il sera nécessaire de procéder à une élection complémentaire avant d'élire le nouveau maire. On désigne déjà comme successeur de Natalis Dumez, M. Jean Hé, industriel, deuxième adjoint.

L'examen du rapport du contrôleur de la reconstitution

Nous avons dit hier que M. Druart, l'actif et dévoué contrôleur des comptes de la Reconstitution du Nord avait établi un rapport de sa visite du 7 courant à Bailleul rapport dans lequel il signalait des « manquants », soit 5 sommes : de 300.000, 250.000, 125.000, 124.400, 125.000 fr., non portées sorties sur les registres de comptabilité de la Société Coopérative de Bailleul, dont M. Hémard était le comptable.

MM. Tilloy, contrôleur départemental de la Reconstitution ; Lacquement, chef des services de la Reconstitution ; Dubois, chef du Contentieux, chargé entr'autre de la comptabilité et du contrôle des 280 sociétés coopératives du Nord, se sont réunis hier après-midi dans un des Bureaux des Services de la rue Saint-Bernard, à Lille, pour examiner le rapport et **« examiner aussi les responsabilités encourues par les administrateurs de la Société Coopérative »**, nous a dit M. Tilloy.

L'affaire sui donc son cours ; il s'agit maintenant de « sonder » « d'éplucher » ligne par ligne et page par page les livres comptables de la Société ; c'est un long travail qui n'est pas près de se terminer.

Il faudra aux experts, non seulement examiner les pièces justificatives, les reçus des « sorties » faites sur les registres, mais s'assurer également que les pièces sont régulièrement établies et émanent des intéressés crédités aux comptes.

Considérations rétrospectives

(De notre correspondant particulier)

Il est exagéré de prétendre que la lamentable affaire d'escroquerie qui défraie actuellement les conversations dans toute la France était absolument inattendue. Les soupçons sur l'honnêteté du président de la Coopérative planaient déjà depuis un certain temps, mais nul ne s'attendait à une issue aussi brutale ni à une situation aussi grave.

La vérité est que, depuis plus d'un an, il existait un malaise général au sein de la Coopérative. Des rumeurs plus ou moins consistantes circulaient. On entendait des sinistrés se plaindre de ne pas arriver à connaître leur situation financière, d'autres qui réclamaient l'achèvement de travaux arrêtés depuis de longs mois, des entrepreneurs impayés demandant vainement leur dû ou simplement des acomptes, on chuchotait que des procès étaient engagés, de sorte que ce mécontentement s'accentuait rapidement du fait que les réponses de Dumez étaient toujours évasives.

La dernière assemblée générale des adhérents qui se tint en janvier, accentua la suspicion. La veille, des tracts avaient été distribués en ville pour mettre en garde les sinistrés contre certains votes de confiance qui leur seraient demandés.

Cette réunion peut être considérée comme un chef-d'œuvre d'escamotage et de prestidigitation. On reste encore stupéfait de voir avec quelle facilité Dumez arriva à convaincre de sa bonne foi des gens qui paraissaient nettement décidés à exiger de claires explications et à redresser une situation fort compromise.

Au début de la séance, le président, pâle, fébrile, était sur le point de tomber en syncope, tant l'atmosphère était lourde de menaces, mais rapidement, voyant que rien de sérieux ne se produisait, constatant que l'Assemblée restait relativement calme, il reprit de l'assurance et arriva très aisément à orienter et diriger les débats dans le sens qu'il désirait.

Le Conseil d'Administration qui le suivait aveuglément, commit à ce moment une lourde faute en consentant la suppression du droit de parole aux hommes d'affaires venus tout spécialement pour éclaircir la situation. On peut être convaincu que, mis au pied du mur par des questions aussi indiscrètes que précises, Dumez se serait trouvé dans la nécessité de soulever un coin du voile. Qui sait si la catastrophe n'aurait pas été évitée ?

Il convient d'observer que les membres de ce Conseil d'Administration sont tous de braves et honnêtes citoyens qui n'ont péché que par excès de confiance.

Cette assemblée qui, dans la pensée de *quelques sinistrés au courant des difficultés* de Dumez, devait amener une décision en même temps que des révélations, n'aboutit qu'à la promesse de liquider la coopérative dans le délai de six mois.

Dumez n'a pu réussir ses manœuvres frauduleuses qu'avec le secours de sa formidable audace qui lui permettait d'imposer ses volontés à beaucoup de ses concitoyens. Il est indéniable aussi que le prestige, d'ailleurs déclinant, qui s'attachait à son nom, l'aida à bluffer et à écarter ou apaiser les trop vives instances de ses victimes.

En jetant un regard vers le passé, on reste confondu de constater avec quelle désinvolture et quelle tranquille cynisme il opérait.

On le voyait régulièrement, à chaque procession de la Fête-Dieu, porter un flambeau avec recueillement. Il passait ainsi le long du chantier de l'église Saint-Vaast, dont la *reconstruction était arrêtée par sa faute.* Qui aurait osé supposer alors qu'il avait déjà détourné des centaines de milliers de francs au préjudice de la Coopérative des Eglises dévastées ?

Bien mieux. L'an dernier, il avait réussi par faire voter par le Conseil municipal — « Le Conseil, c'est moi » a-t-il dit un jour en parodiant Louis XIV — le principe du retrait des dommages de guerre des églises de Bailleul de la Coopérative des églises pour les transférer dans sa coopérative. Il fit valoir qu'il possédait des employés expérimentés et que les travaux avanceraient beaucoup plus rapidement. C'étaient huit à dix millions qui allaient tomber dans le gouffre !

Quelques rares personnes s'inquiétèrent. Il leur paraissait anormal de voir un homme seul gérer sans contrôle, des sommes aussi importantes, sans réclamer un comité d'assistance, ou de surveillance et assumer de pareilles responsabilités sans y trouver des avantages personnels. Mais l'immense majorité de la population resta inerte.

Heureusement, ce transfert de dommages n'eut jamais lieu.

Depuis plusieurs années aussi on s'étonnait que le personnel de la Coopérative, composé de quatre à six employés, nombre hors de proportion avec les travaux effectués, passaient leur temps à travailler pour le compte personnel de Dumez, aux frais des sinistrés, mais personne ne se plaignit. Le téléphone du président — et il ne s'en privait pas — était relié à la Coopérative qui transmettait les communications. C'est la Coopérative qui payait.

Et c'est aujourd'hui que brutalement les voix se désilent. On se rappelle tous ces détails et certains se frappent la poitrine.

— Les chèques sans provisions émis par Dumez continuent à affluer. Ils ont été émis par le maire escroc en règlement de dettes de jeu. Ils forment déjà un total de plusieurs centaines de milliers de francs.

Dumez sera interrogé mercredi à Dunkerque

Natalis Dumez est arrivé à la maison d'arrêt de Dunkerque, on l'a su depuis, sans argent. Tout au plus avait-il sur lui 200 fr. Personne encore n'est venu le voir en prison et le détenu se contente, après avoir vécu dans le plus grand luxe, de l'ordinaire de la maison d'arrêt.

On connaît enfin les avocats qui défendront l'ancien maire prévaricateur. Ce dernier a choisi, en effet, Mes Dubuisson père et fils et Me Dilligent, de Roubaix, pour l'assister au cours de son premier interrogatoire qui aura lieu mercredi prochain en soirée.

On sait que c'est à M. Delattre, juge d'instruction de la première Chambre, qu'échoit cette importante affaire.

M. FALLIÈRES A INAUGURÉ HIER LA 20e FOIRE DE PARIS

M. A. Fallières, ministre du Travail, a inauguré hier matin la 20e Foire de Paris. Il a été reçu par MM. Baudet, président du Conseil d'Administration de la Foire et président de la Chambre de Commerce de Paris ; Bouju, préfet de la Seine ; Delsol, député, président du Conseil municipal, etc...

M. le Ministre, accompagné du cortège officiel a parcouru les principales sections de la Foire. M. Fallières en se retirant a vivement félicité les organisateurs.

A midi et demi, a eu lieu un banquet sous la présidence du Ministre du Travail.

PELLETIER DOISY ARRIVÉ A BASSORAH

La direction de l'aéronautique a reçu du capitaine Pelletier Doisy le télégramme suivant : **Parti 5 h., Alep bien arrivé Bassorah 11 h. 30. Pelletier Doisy.**

LE « BREMEN » DEVRA-T-IL ÊTRE ABANDONNE A L'ILE GREENLY ?

A la suite de la démarche faite par l'ambassade d'Allemage à Washington, M. Davis, secrétaire d'Etat à la guerre a ordonné à deux hydravions militaires de se rendre à l'île Greenly et d'y amener le pilote Melchior lequel verra si le « Bremen » peut-être déplacé d'ici peu de jours ou s'il devra être abandonné à Greenly à cause de l'Etat du terrain qui devient rapidement mou.

UN VOL D'ESSAI D'UN HYDRAVION TRANSATLANTIQUE

A 10 h. 17 s est envolé de Sartrouville, l'hydravion transatlantique bimoteur piloté par le lieutenant de vaisseau Paris et ayant à bord M. Bokanowski, le second pilote, le premier maître Marrot, le radiotélégraphiste Cadoux et le constructeur Hurel.

L'hydravion a améri sur l'étang de Berre, à 15 heures 12.

Une grave affaire près d'Hesdin

A Raye-sur-Authie un père dénaturé qui abusait de sa fille, depuis 2 ans a été arrêté

En tournée de service dans la commune de Raye-sur-Authie, le chef de la brigade de gendarmerie d'Hesdin, Ingelaère et le gendarme Darque apprirent qu'une jeune fille de cette localité était l'objet de brutalités de la part de son père.

Se livrant immédiatement à une enquête les policiers acquirent bientôt la certitude que les faits étaient plus graves que les bruits qui couraient.

Ce que dit la fille

Se rendant au hameau du Fondeval, au domicile d'Omer Bavencoff, 47 ans, journalier, ils interrogèrent d'abord sa fille Uranie Bavencoff, âgée de 15 ans.

Omer BAVENCOFF

Elle leur déclara que depuis deux ans son père, profitant de l'absence de son épouse, qui travaillait au dehors, abusait d'elle chaque semaine malgré ses protestations et ses cris.

Placée dernièrement en service, à Amiens elle s'y croyait en sûreté : hélas ! le triste individu la fit bientôt revenir chez elle pour reprendre ses viles manœuvres. Lasse de cette vie, la pauvre enfant essaya de mettre fin à ses jours en se noyant. Empêchée par des habitants, ceux-ci qui ne savaient pas que la jeune fille était terrorisée par son père qui la battait et la menaçait de la tuer si elle révélait ses rapports avec elle, lui conseillèrent de se plaindre à la gendarmerie. Elle n'en fit rien.

Ce que dit le père

S'assurant d'Omer Bavencoff, à son tour, les gendarmes l'interrogèrent sommairement. L'indigne père reconnut les faits qui lui étaient reprochés par sa fille, mais affirma que ses rapports n'existaient que depuis 6 mois. Il allégua pour sa défense que sa fille n'a jamais protesté.

Ramené à la caserne de gendarmerie d'Hesdin à 23 heures, Bavencoff y passa le reste de la nuit, sérieusement gardé à vue parce qu'il avait manifesté l'intention de s'enfuir. Il fut dirigé dans la matinée d'hier sur le parquet de Boulogne où il a été écroué.

L'affaire des faux billets de banque

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une table est placée au travers de la route sur la chaussée Brunehaut. Un service d'ordre est établi pour maintenir les curieux.

Après les présentations d'usage, les personnalités chargées de l'instruction dans chaque pays prennent place, et on procède immédiatement à l'interrogatoire des prévenus. C'est d'abord Arthur Bricout qui est interrogé pendant environ 45 minutes. Vient ensuite Pichel, Maurice de Jemmapes. Il se défend d'avoir accompagné Bricout chez Labie, pour lui faire des propositions d'émission de faux billets de banque. Pichel est un contrebandier notaire, et il déclare n'avoir eu que des rapports de fraudeur avec Bricout. A ce moment la pluie se met tomber et comme Palais de Justice, on se sert de deux camionnettes amenées d'une contre l'autre. On y installe deux tables et les magistrats y prennent place. L'interrogatoire se poursuit, le principal inculpé, Labie Georges, 50 ans, employé de commerce, est alors amené. Ce n'est pas un inconnu pour la police belge et il a été plusieurs fois condamné. C'est un fraudeur, un trafiquant de cocaïne, puis sans doute un trafiquant de faux billets de banque. Il a fait des propositions à Bricout Arthur de Bengnies à un garagiste. M. Vigna a florrnu et le 8 mai dernier à un imprimeur de Chèvres, M. Delzèle. Ce fut ce dernier qui mit les gendarmes au courant des propositions et le lendemain 9 mai, à 5 h. 30 du matin, il était arrêté sur mandat d'amener, décerné par M. Hermant, juge d'instruction à Mons.

Mis en présence de Bricout Labie déclare qu'il ne le connaît pas, qu'il ne l'a jamais vu. Mais Bricout lui rafraîchit la mémoire et donne des renseignements très précis sur le lieu de rendez-vous, sur les effets que portait Labie, notamment sa casquette et d'autre part sur sa bicyclette. Bricout est affirmatif. Alors seulement Labie déclare être allé une fois chez Vignat pour faire réparer la lanterne de sa motocyclette. Il reconnaît être allé à LILLE vers la fin de 1927, date à laquelle il eut une discussion avec sa femme. Le Procureur du roi fait remarquer à Labie que Bricout précise bien les faits et qu'il n'a pas intérêt à le charger.

Un propos de Labie

Se tournant alors vers Bricout, Labie ajuste ses grosses lunettes et, méchamment, lui tint ce propos : « Si je vous avais offert d'écouler des faux billets vous auriez sans doute accepté : maintenant, vous retournez le bac sur le cochon ». On n'arrivera pas à en tirer d'avantage, et les magistrats terminent leur enquête. Il est 17 h. 45.

Après avoir pris congé, les magistrats remontent en automobile et regagnent, les uns Mons, les autres Avesnes.

De cette confrontation, on peut en déduire qu'un grand pas a été fait, on a la preuve actuellement que de faux billets de banque ont été émis en France. Où ont-ils été fabriqués ? Il y a sans doute une vaste organisation, à laquelle Labie n'est pas étranger, trafiquant de tabac, cocaïne, et plus tard de faux billets. Il se pourrait également que le sieur Miserke, actuellement détenu à Avesnes pour s'être livré au trafic de la « coco », arrêté à Gargan-Livry dans les conditions que nous avons relatées, n'y soit pas étranger non plus. Il doit y avoir un gros bailleur de fonds et il sera intéressant de découvrir.

Miserke a été interrogé par M. Moléat, receveur des Douanes d'Avesnes, à la prison. Il sera entendu prochainement par M. Bornet.

UN TRAIN AU FOND D'UN RAVIN

On mande de Lisbonne, que par suite du déraillement de la locomotive d'un train de marchandises, deux wagons, ont été précipités dans un ravin profond de trente mètres.

Le chauffeur de la locomotive a été blessé, le mécanicien a disparu dans le fleuve qui coule au fond du ravin.

Le dixième Congrès de l'Agriculture française à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Main d'œuvre agricole. — Le Congrès émet le vœu « Qu'un très grand effort soit fait pour retenir les travailleurs à la terre, en leur procurant, par tous les moyens, des avantages semblables à ceux qui sont accordés aux ouvriers des villes, et en leur conférant le bénéfice de toues les assurances sociales et de prévoyance sociales, préalablement adaptées aux conditions particulières du travail agricole.

« Que des facilités de crédit à bon marché soient données aux propriétaires et aux exploitants pour l'acquisition, l'amélioration ou la construction des bâtiments destinés au logement de leurs ouvriers.

« Que les mesures restrictives apportées à l'entrée des travailleurs étrangers, soient réduites au minimum pour les ouvriers agricoles. »

Le Congrès se termina par une allocution de M. Jules Gautier, faisant valoir le sérieux des questions qui y furent traitées.

En terminant, il remercia les Congressistes de leur assiduité.

LE BANQUET

Un grand banquet, présidé par M. Queuille Ministre de l'Agriculture, arrivé à Lille, à 11 heures, eut lieu à 12 h. 30, à l'Hôtel Maréchal.

A la table d'honneur, se trouvaient : MM. Jules Gautier, président de la C. N. A. A. ; Hudelo, préfet du Nord ; Auguste Potié, sénateur, président du Conseil Général du Nord ; Bagheboom, adjoint, représentant M. le Maire de Lille ; Achille Hadou, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Mahieu, sénateur, président du Conseil Supérieur des Chemins de fer ; E. Davaine, Debierre, Bachelet, Faure, Bouvart, Hayez, Liévin Michel, sénateurs ; Leroux, inspecteur général de l'Agriculture ; Général Bossut ; Des Rotours, Cartier-Caffiéri, députés ; Fernand Leroy, secrétaire-général de la Préfecture du Nord ; Chavin, sous-préfet, chef de cabinet ; Garin, président de l'Union S. E. ; Lefèvre, directeur des Services Agricoles du Nord ; Delepoulle, président des « Amis de Lille » ; Leriche, président de l'Office Agricole départemental ; Florimond Desprez et Lautier, vice-présidents des Agriculteurs du Nord ; Merchier, secrétaire-général ; Ghestem, de la Fédération Agricole du Nord ; Garnier, secrétaire de la Fédération Agricole du Centre ; Romond, président de l'Association générale des Producteurs de blé ; Hanicotte, ingénieur en chef des Mines de Lens ; M. l'abbé Outters, secrétaire-général de la Fédération Agricole du Nord ; de Lestarpis, directeurs des Agriculteurs de France, etc.

LES DISCOURS

A l'heure des toasts, M. HUDELO, préfet du Nord, salue le Ministre de l'Agriculture, puis, M. Gautier, président de la C. N. A. A., dont il fait l'éloge, et les Agriculteurs qui tinrent leur Congrès en cette région des Flandres qui fait tant pour la prospérité du pays, qui sut reconstituer sa terre et son industrie. M. Hudelo lève son verre au Gouvernement, à M. Doumergue, président de la République.

M. RAGHEBOOM, adjoint au Maire de Lille, met en relief l'attachement de l'agriculteur du Nord à sa terre, son amour du travail. « La terre du Nord est faite de l'effort des agriculteurs, déclare-t-il, et cet effort mérite d'être encouragé. »

M. le Sénateur MAHIEU prend la parole au nom de ses collègues du Nord, et comme président du Conseil Supérieur des Chemins de Fer. Il assure que les intérêts des agriculteurs ne sont pas négligés devant le Parlement ; leurs revendications seront examinées avec attention dans un but d'intérêt général. Les produits agricoles doivent être assez nombreux pour nourrir le pays, le surplus doit pouvoir être exporté. Une bonne entente doit exister entre l'Agriculture et l'Industrie, sans défaut d'équilibre. M. Mahieu lève son verre à l'Agriculture française.

M. Jules GAUTIER, président de la C.N.A.A. remercie d'abord les deux grandes Associations agricoles du Nord, « l'Agriculteurs du Nord » et Fédération départementale des Syndicats Agricoles du Nord », puis M. Hudelo, préfet du Nord, M. Ragheboom, adjoint au Maire de Lille, M. A. Potié et M. Mahieu.

M. J. Gautier remercie la Presse de Lille et du Nord pour la fidélité de ses comptes rendus, les représentants des Compagnies de Chemins de fer : MM. Hanicotte, ingénieur en chef des Mines de Lens, le général en chef du 1er Corps d'armée, etc.

Au Ministre de l'Agriculture, M. J. Gautier dit sa grande sympathie. « L'Agriculture, dit-il, a traversé une crise. Elle a triomphé dans cette crise, grâce à l'effort des Associations agricoles, grâce au soutien du Ministre de l'Agriculture. Je rends hommage, aujourd'hui, à M. R. Poincaré, à M. Queuille, ministre de l'Agriculture.

L'orateur engage les agriculteurs à défendre leurs positions pour les maintenir et à réaliser pour cela l'union la plus parfaite entre Associations agricoles. « Il n'y a en France, dit-il, en terminant, qu'une agriculture. Continuons donc notre action en contribuant de notre bourse. Travaillons pour la prospérité de notre pays, pays de civilisation fondé sur une tradition séculaire. »

LE PARLEMENT ET LES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE

M. QUEUILLE, ministre de l'Agriculture, signale que le Parlement est résolu à défendre les intérêts de l'Agriculture.

« Ayez donc confiance, dit-il, dans les bonnes volontés du Parlement, apportez-lui des renseignements utiles ; comprenez qu'au cours de la législature dernière, alors que le franc était en mauvaise posture, on ne pouvait pas vous accorder la liberté de sortie illimitée. »

M. Queuille fait état des difficultés de relations qui existent envers divers pays depuis la guerre. Une politique nouvelle doit-être instaurée pour la France envers les pays étrangers, demandant que des raisons sanitaires ne puissent être invoquées pour empêcher l'entrée de nos produits à l'étranger.

« En ce qui concerne les droits de douane, ils doivent avoir une stabilité absolue.

« Les impôts qui frappent la terre doivent être modifiés en ce qui concerne les bénéfices agricoles. La loi sur les assurances sociales doit être modifiée pour être appliquée à l'agriculture. Pour le régime des engrais agotés, on étudie un projet qui mette les engrais à un prix inférieur à celui des cours mondiaux ».

M. Queuille promet également de travailler à l'électrification des campagnes, demande aux agriculteurs de ne pas avoir de méfiance envers le gouvernement envers le parlement. Il lève son verre aux congressistes, à la municipalité de Lille, à M. J. Gautier.

Le banquet terminé, les congressistes en deux groupes différents, visitèrent les exploitations linières rebles de la vallée de la Lys et d'Ypres, ou la station d'hybridation des céréales de Cappelle. MM. Outters et Florimond Desprez dirigèrent ces deux excursions.

Aujourd'hui, les excursionnistes se rendront à Lens, à Notre-Dame-de-Lorette, et à Arras.

Un incendie à la Centrale électrique de Beuvry

250.000 FRANCS DE DEGATS

Samedi à 4 h. 30 du matin, le feu s'est subitement déclaré dans les vastes bâtiments de la Centrale Electrique des Mines de Nœux située sur le territoire tout à proximité de Beuvry, sur la route Nationale de Béthune à Lens.

Les ouvriers de service se rendirent aussitôt compte que les flammes provenaient de la salle des transformateurs à haute tension.

Un des cinq transformateurs qui sont situés dans le bâtiment gauche de l'usine avait, très probablement, par suite d'un court circuit, été grillé. Le feu se communiqua avec rapidité dans les canalisations d'huile, menaçant de destruction les bâtiments principaux et arrêtant en même temps la production d'énergie électrique de la centrale.

On essaya de téléphoner à Béthune mais les appels restèrent paraît-il, vains.

M. Meunier, directeur de la Centrale, utilisa son fil spécial pour alerter un des ingénieurs qui alla personnellement avertir les sapeurs-pompiers de Béthune de l'urgence de leur secours. Ceux-ci, sous la direction du capitaine Darras, se rendirent, en moins de vingt minutes, sur les lieux du sinistre où avec leurs collègues de Beuvry, le personnel de la Centrale et de la Compagnie des Mines de Nœux, déployèrent leurs efforts pour noyer le foyer.

A six heures 30, ils y étaient parvenus.

Les bâtiments de la Centrale étant construits en ciment armé et les portes et fenêtres tout en fer ne furent pas très endommagés, sauf que les vitres avaient volé en éclats.

Il n'en était pas de même dans les sous-sol où toutes les pompes et les réservoirs d'huile ont été sinon détruits, du moins rendus complètement inutilisables.

M. Muniez, directeur de la Centrale, suppose qu'un court circuit s'est produit sur une ligne principale transportant du courant à 45.000 volts, provoquant l'explosion du transformateur qui communiqua le feu aux conduites d'huile.

A 7 heures 30, la Centrale avait repris un service partiel pour alimenter toute la concession des Mines de Nœux, où le personnel du fond, faute de courant, n'a pu descendre.

Le travail a été normal dans l'après-midi dans toute la concession. Quant aux dégâts de l'incendie, qui sont purements matériels, d'après le directeur de la Centrale, ils s'élèveraient à environ 250.000 francs.

La Compagnie des Mines de Nœux est son propre assureur.

Des disparitions inquiétantes

UN NEURASTHENIQUE A VENDIN-LE-VIEIL

Depuis le 2 mai, M. Lamiaux Auguste Constantin-Joseph, a quitté son domicile, 231, boulevard des Postes, Cité de la Fosse 8, à Vendin-le-Vieil et depuis, il n'a donné signe signe de vie. Au moment de son départ, il était vêtu d'un costume en drap noir usagé, casquette grise, souliers jaunes. Signe particulier : il lui manque l'index de la main droite.

M. Aug. LAMIAUX

Les personnes qui auraient pu l'apercevoir sont priées d'informer, soit le maire de Vendin-le-Vieil ou la famille.

UN MARI MÉCONTENT A DOUVRIN

On nous signale que M. Thobois Jean, âgé de 27 ans, a quitté après une scène de ménage le foyer conjugal, le 1er mai, à 23 heures, vêtu d'un pantalon à lignes grises, chaussé de pantoufles noires, tête nue et en chemise. Signalement : taille 1 m. 60, cheveux châtains, yeux bleus, corpulence moyenne. Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur le disparu n'auront qu'à s'adresser à la mairie de Douvrin.

DEUX ENFANTS TROUVES A DOUVRIN

Deux enfants sont venus, étant égarés, à 20 heures, échouer dans la commune de Douvrin. Le plus âgé paraît avoir 9 ans et est vêtu d'un pantalon noir à lignes grises et d'une vareuse à quatre poches, coiffé d'un béret kaki. Le second paraît avoir 7 ans, vêtu d'un pantalon gris-marron et paletot bleu marine, coiffé d'une casquette polonaise, assez grande pour son frère.

Ces enfants polonais ne comprenant que très peu le français, ils ne peuvent dire d'où ils viennent ni depuis quand ils sont partis. Néanmoins, toutes personnes pouvant donner des renseignements sont priées de s'adresser à la mairie de Douvrin. Leur père doit être conducteur pour une entreprise quelconque, mais où ?

UN ENFANT EBOUILLANTE A AUCHY-LES-MINES

Mme Drelon-Fauvart, habitant route d'Haisnes à Auchy, vaquait aux occupations de son ménage après avoir posé par terre une marmite d'eau bouillante. Soudain son fils âgé de deux ans qui jouait, tomba dans le récipient.

Aux cris de l'enfant, la mère accourut mais ce n'était plus, pour ainsi dire, que pour retirer un cadavre ; les soins donnés de toute urgence par le docteur Iurent, en effet, inutiles.

FEUILLETON DU 13 MAI 1928. — N° 28

— Ah ! elle est bonne, celle-là ! Comme si je ne connaissais pas mes détenus, hein ?... Ah çà ! voyons, c'est donc vrai ? Vous n'aviez pas l'espoir que cela se ferait si rapidement. Eh bien ! vous voyez que vous ne pourrez plus médire des lenteurs de la justice !

Georges était retombé sur sa chaise, regardant Briffard d'un air interdit, l'entendant sans le comprendre.

— Ma foi, reprit celui-ci, vous n'avez vraiment pas l'air pressé de vous donner de l'air. Vous êtes le premier que je vois comme ça. D'ordinaire, les autres dansent sur la table quand je leur apporte une nouvelle comme celle-là.

C'était donc vrai. La prédiction de Savignol se réalisait.

Comment s'y était-il pris pour arriver à ce résultat ?

Davenesle l'ignorait, et, d'ailleurs, peu lui importait.

Allait-il profiter de l'effort tenté en sa faveur par l'ami imprévu que la Providence avait jeté sur ses pas ?

Au début de sa captivité, le prisonnier eût repoussé avec indignation une proposition semblable.

S'évader ! C'était s'avouer coupable, c'était reconnaître le bien-fondé de l'accusation portée contre lui.

Nous savons que ses derniers interrogatoires avaient eu pour effet de modifier considérablement cette opinion dans l'esprit du mari de Clarisse.

Ah ! certes, si la chance d'une évasion se présentait à lui avec une possibilité de succès, il ne la laisserait pas s'évanouir.

Le comble du bonheur serait qu'il eût le temps de courir jusque chez lui, et d'en arracher ses deux seuls biens qui lui étaient vraiment chers : sa femme et sa fille. Il les emmènerait avec lui, à l'étranger, aux confins du monde, dans quelque retraite perdue, où personne n'irait chercher l'accusé de la veille dans le travailleur acharné qui se ferait, à force d'efforts, une situation neuve et un nom sans tache.

Malheureusement, il était peu probable que, si le ciel lui fournissait une occasion de fuir, le temps dont il disposait lui permît de passer par sa demeure.

Et encore !... Même pour lui seul, il fallait de l'argent. Où en trouverait-il ?

Le jour de son arrestation, il avait, précisément, sur lui, une assez forte somme, — M. Mégrigny n'avait pas manqué d'en tirer des conjectures hostiles, — six mille francs, qu'il avait pris la veille, à son compte de chèques, au Crédit universel, pour les envoyer le surlendemain matin au notaire d'une belle place de Normandie où il était en train d'acheter une maisonnette.

Mais cet argent était au greffe. Si, jusqu'à leur condamnation, on laisse aux inculpés les habits qu'ils portent, le règlement de Mazas, comme de toutes les prisons, exige qu'on leur ôte tous les autres menus objets qu'ils ont sur eux lorsqu'ils en franchissent le seuil.

Eh bien ! justement, puisqu'il était libéré, on allait le lui rendre...

Décidément, le sort se déclarait pour lui.

Et voilà que, tout à coup, le salut lui appara